

Schoten, 20 avril 2021

**Objet: Réglementation REACH**

Cher client,

Conformément à l'article 33 de la réglementation REACH (1907/2006), Nippon Gases Belgium N.V. est légalement obligé de vous informer qu'une substance, incluse dans la liste candidate de l'ECHA des substances extrêmement préoccupantes et soumise à autorisation, pourrait être présente dans l'un de nos produits à une concentration supérieure à 0,1% en poids.

Toutes les pièces en laiton de nos produits ou leurs plus petits composants individuels (par exemple le corps de la vanne, les connecteurs, etc.) peuvent contenir du plomb (Numéro CE: 231-100-4, numéro CAS: 7439-92-1) à une concentration supérieure à 0,1% en poids. En juin 2018, le plomb a été ajouté à la liste candidate mentionnée ci-dessus.

Du plomb peut être présent dans un alliage utilisé pour des produits en laiton. Par conséquent, l'exposition au plomb dans ces composants, lorsque ces derniers sont utilisés dans des conditions normales, n'est pas prévue et les informations concernant leur utilisation en toute sécurité n'est pas nécessaire.

Remarque: Les fiches de données de sécurité que nous fournissons concernent nos gaz et nos mélanges de gaz. Ceux-ci ne contiennent aucune substance préoccupante à une concentration supérieure à 0,1% en poids.

Cordialement,

Nippon Gases Belgium N.V.  
Metropoolstraat 17  
2900 Schoten